

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYD AMSPE FO 15 le 12 janvier 2018

Le syndicat des assistants maternels et salariés du particulier employeur FORCE OUVRIÈRE du Cantal (syd-AMSPE FO 15) a tenu son assemblée générale annuelle à Aurillac le vendredi 12 janvier 2018, sous la présidence de Jean -Vincent Boudou secrétaire de l'Union départementale Force Ouvrière du Cantal et en la présence de Alain Sklénard chargé de mission à la FGTA -FO (fédération nationale Force Ouvrière AGRICULTURE, ALIMENTATION ET TABACS ET ACTIVITÉS ANNEXES).

Notre syndicat se félicite de son développement d'année en année et remercie les 60 assistantes maternelles agréées venues des différentes agglomérations du CANTAL pour en citer quelques-unes, Vic sur Cère, Aurillac, Murat, Saint-Flour, Raulhac, Arpajon- sur- Cère, Roanne Sainte Mary, le Rouget, Maurs, Mauriac, Naucelle, Jussac, St-Paul des Landes. Les autres n'ayant pu se libérer à cet horaire ont bien entendu été excusées. Ces professionnelles isolées exercent à leur domicile et sont employées par des parents « particulier employeur », pour la garde de leur enfant.

Les assistantes maternelles sont en demande d'information permanentes sur leurs droits et leurs obligations professionnelles. Aussi, le syd-AMSPEFO 15 et l'Union Départementale Force Ouvrière du Cantal leur apportent un soutien juridique et administratif pour les aider dans leur quotidien.

Au cours de cette soirée le bureau a félicité l'implication de chacune pour les élections TPE. Ce qui a permis à l'Union Départementale Force Ouvrière d'être seconde au niveau national du fait de leur vote massif.

Le point a été fait sur les difficultés que ces professionnelles rencontrent au quotidien avec les services de Pôle emploi. La permanente fédérale de la FGTA-FO a demandé un entretien au médiateur national pôle emploi car les problèmes sont récurrents et sur tous les territoires. Nous restons donc dans l'attente des propositions qui pourraient être faites. La FGTA-FO nous tiendra informer des échanges comme s'y est engagé Alain Sklénard. Par ailleurs, nous sommes revenus sur l'impact des décrets de la loi travail et des conséquences sur la convention collective, leur rémunération et le devenir de la profession.

Nous leur avons rappelé qu'elles avaient à leur disposition des outils leur permettant d'effectuer les calculs de mensualisations, pour le calcul de l'impôt, congés payés, fin de contrat, régularisation etc...

Il leur a été aussi fait un bilan sur le prélèvement de l'impôt à la source et le régime déclaratif spécifique assistant maternel. Pour terminer sur une note positive, elles ont pris connaissance du nouveau décret qui leur permet ainsi qu'aux salariés du particulier employeur de bénéficier de la retraite progressive.

A l'issue de cette assemblée générale, chacune ont pu continuer à échanger entre elles.